



Sommaire

P 1 - Mot de Monsieur le Maire

P 2 - PV du Conseil municipal

P 12 – Informations mairie

P 19 – A l'école

P 20 – Les Associations Digeoises

P 32 – Détente

le Feu de la Saint Jean!

SAMEDI
22 Juin 2024
DIGES
au stade de foot

CDF

à partir de **16h**
jeux, défis sportifs
pour enfants et parents,
gratuit avec lots

à partir de **20h**
orchestre:
TOP RIVIERA

à partir de **23h**
Feu de la Saint Jean
et feu d'artifice!

Buvette et
restauration
assurées par le
Comité des Fêtes

 **L'YONNE**
RÉPUBLICAINE

 **COMITÉ**
DES FÊTES
DE DIGES

 **TOP**
RIVIERA

 **france**
bleu
maxima

TOO

FESTIVAL
DE MUSIQUES
NOMADES

EN PUISAYE-
FORTERRE

WEEKEND 01

VENDREDI 31 MAI 20H - **SOFIANE SADI** (PRINCE DU RAJ 2.0) - **GUIDO MINISKY** (ACID ARAB)
(TRANSE ORIENT ET DISCO DANCE) / POINT BAR A SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

SAMEDI 01 JUIN 17H - **FRED BURAM/NICOLAS CHATEL DUO** (BIGUINES À LA COOL)
PARC DE LA GLAUDONNERIE TOUCY

SAMEDI 01 JUIN 20H - **NINA TONI** (SOUL SOYEUSE ET FOLK RÉVEUSE)
SEB MARTEL / CINDY POOCH (POLYPHONIE ONIRIQUE ET GUITARE OBLIQUE)
ÉGLISE MOUTIERS

DIMANCHE 02 JUIN 15H **KHAM MESJEN SOLO** - (VOYAGE AUTOUR D'UNE CONTREBASSE)
LIONEL MARTIN + SANGOMA EVERETT (TRIP POST-BLUES)
COUVENT TREIGNY

NOS REMERCIEMENTS AU COMITÉ DES FÊTES DE DIGES BRICQ SAINT-FARBEAU, SARL CHOUBARD, JACKY BAILLY, CRÉDIT AGRICOLE, INSTITUT DE BEAUTÉ ELVIR

TOO

FESTIVAL
DE MUSIQUES
NOMADES

EN PUISAYE-
FORTERRE

WEEKEND 02

VENDREDI 07 JUIN 20H - **REBIS GELATINE TURNER** (IMPRO ELECTROGAMIK AMBIENT
RÉENCHANTÉ) - **P. COHEN SOLAL** (GOTAM PROJECT) + **RUSAN FILIZTEK**
(BANDE ORIGINALE MADE IN 75010+DJ SET) / POINT BAR A SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

SAMEDI 08 JUIN 15H - **HERMON MEHARI/TONY TIXIER DUO** + CONFÉRENCE
(JAZZ IS ALIVE) / **CRAC DE FONTENY**

SAMEDI 08 JUIN 18H - **LEMBE LOKK/BRUNO IZARN** (CHANSONS LIBRES, POÉSIE SAUVAGE)
MARCEL KANGCHE TRIO (VOIX SINGULIÈRE SANS INTERDIT)
MOULIN DE VANNEAU A SAINTS-EN-PUISAYE

SAMEDI 08 JUIN 21H30 - **MAGIC MALIK SOLO** - (FLÔTE SOLAIRE AU CLAIR DE LUNE)
DI OIL (TROUBLEMAKERS) (DJ SET BIM, BAM, BOUM)
CLARIÈRE NARLEU (OUANNE)

DIMANCHE 09 JUIN 15H - **DAVID MICHELET SOLO** - (GUITARE PAS SI CLASSIQUE)
JULIETTE DE BANES GARDONNE/ GIANGI BOCELLI (DE L'ITALIE BAROQUE A
L'ESPAGNE NEO-CLASSIQUE-ÉGLISE DIGES)

07 AU 09 JUIN 2024

NOS REMERCIEMENTS AU COMITÉ DES FÊTES DE DIGES BRICQ SAINT-FARBEAU, SARL CHOUBARD, JACKY BAILLY, CRÉDIT AGRICOLE, INSTITUT DE BEAUTÉ ELVIR

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

Mardi de 16h30 à 18h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

mairie.diges89@wanadoo.fr

Facebook : Commune Diges

Responsable de la publication :
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en page : Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 14 février 2024 de Taliana GUIBLAIN
Fille de Thomas GUIBLAIN et Kaëlig JEZEQUEL

Toutes nos félicitations

Mariages

Le 23 mars 2024 de Damien FRENOIS et Christine SIMON

Tous nos vœux de bonheur.

Décès



Le 25 décembre 2023 à Auxerre de Jacques TOUZAIN des Bois Paumes

Le 31 décembre 2023 à Auxerre de Ernest PELTIER de Varennes

Le 6 janvier 2024 à Auxerre de Marc COFFART de la Roblotterie

Le 10 février 2024 à Auxerre de Michel SERVAN de Volvent

Le 26 février 2024 à Paris de Dominique DIEDISHEM des Fritons d'en Haut

Le 27 mars 2024 à Auxerre de Danièle DAHLLUIN épouse COFFART de la Roblotterie

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants

Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas

Mot de Monsieur le Maire

Vive le printemps !

Comme certains d'entre vous l'ont remarqué, sur la place Marie Noël, à côté du cabinet des kinésithérapeutes, depuis plus de deux mois les employés municipaux s'activent pour aménager un local en cabinet médical pour accueillir le médecin qui doit arriver en juin/juillet. C'est une bonne nouvelle. Concernant les prises de rendez-vous, une affiche, apposée sur la porte du cabinet, 15 jours avant l'ouverture, en précisera les modalités.

Les travaux d'extension et d'aménagement des vestiaires du stade vont commencer dans les prochains jours et se termineront courant juillet.

Concernant la réhabilitation des charpentes, toitures et assainissement de l'église, le maître d'œuvre a réalisé avant projets et chiffrages et monté les dossiers de demandes de subventions auprès de la région, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental.

Huit cabinets d'architecture ont répondu à l'appel à candidature pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet « Rénovation du Café tabac restaurant multiservices tiers lieux ». Le choix du mieux disant sera fait dans les prochains jours. En juin, juillet prochain nous devrions avoir les avant projets et chiffrage qui permettront de lancer les demandes de subvention auprès de l'état, du département et de la région. Nous ne pourrions réaliser ce projet à caractère patrimonial, social, culturel de services à la population, sans requérir un niveau d'aide suffisant.

Comme chaque année, à pareille époque, nous programmons la réfection d'une partie de la voirie communale (15 à 20 000m²) avec des travaux de curage de fossés, arasement des accotements, reformatage des chaussées, pose des enduits d'usure.

Avril est aussi pour la municipalité, le moment de statuer sur le budget et les taux d'imposition. Ceux-ci ne devraient pas augmenter.

Petit coup de projecteur sur la Maison Assistantes Maternelles de Diges qui fête ses dix ans d'ouverture cette année. Chaque jour Marjorie MESSAGÉ et Sylvia TRENTIN accueillent avec beaucoup de savoir-faire une douzaine de petits enfants. La MAM est située à proximité de la mairie et de l'école. Bravo à vous. Merci beaucoup.

Dans ce bulletin vous trouverez le programme des multiples fêtes et manifestations proposées par les associations, la commune, l'école. Soyez nombreux à y participer.

Notre environnement est compliqué, parfois dur, brutal et inquiétant. Je vous invite à développer sans cesse, dans notre village, l'entraide, la bonne entente, l'amitié, pour qu'il y fasse bon vivre en toute sérénité.

Bon printemps

Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le **vingt-trois novembre**, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, M. Frédéric BLIN, Adjoints.
M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, M. Sébastien GUILLOT,
Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents / excusés : Mme Christiane MAUPRONT a donné pouvoir à Mme Sandrine LEPRÉ ;
Mme Julie BARBIER a donné pouvoir à M. Thomas DE BIE ; Mme Dominique BOUVIER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEPRÉ.

1- DOSSIER ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dossiers validés par la DDT :

Mairie, Ecole, Eglise, Salle des fêtes Marie Noël, Salle de l'Ocre, Terrain de tennis.

Dossiers en cours :

- Agence postale : la sous-commission accessibilité de la DDT a émis un avis favorable au dossier de demande de dérogation de la commune. La rampe a été modifiée récemment, la commune doit faire une attestation d'accessibilité pour valider ce dossier.

- Cimetière : le dossier sera envoyé lorsque les travaux d'accessibilité seront faits. Un courrier a été envoyé à l'ATR pour demander la sécurisation de la traversée de chaussée : création d'un passage piéton et d'une limitation de vitesse à 70km/heure. Le service technique pourra effectuer les travaux de sécurisation des marches à l'intérieur des 2 cimetières.

- Bibliothèque : la sous-commission accessibilité de la DDT a émis un avis favorable au dossier de demande de dérogation de la commune. Si la bibliothèque déménage suite au projet de création d'un tiers-lieu, il faudra leur faire un courrier ; si la bibliothèque reste dans le bâtiment actuel, il faudra procéder à des travaux pour la rendre accessible.

2- RESTAURATION DE L'EGLISE

Après avoir effectué le diagnostic de la structure de l'Eglise, l'architecte a transmis l'estimatif suivant :

2-1 Restauration générale des toitures de l'Eglise : toiture, assainissement, contreforts

A- Nef, chapelle sud, assainissement, contreforts : 465 000 € HT
(Travaux les plus urgents)

B- Chœur, sacristie, chapelle nord : 250 000 € HT

TOTAL : 715 000 € HT

2-2 Variante : Restauration Nef, chapelle sud, assainissement, contreforts :
(Travaux urgents) **470 000 € HT**

Les membres des commissions travaux et patrimoine réunis le 27.11.2023, proposent de choisir la variante à 470 000 €.

Certains membres du Conseil municipal souhaitent avoir plus de détails quant aux travaux prévus dans l'estimatif de l'architecte avant de se prononcer.

Ce point sera remis au vote lors de la prochaine séance.

L'enveloppe des aides du Département (Pacte territoire 2022-2027) étant déjà bien entamée, il ne faudra pas tarder à déposer un dossier.

3- REFECTION DE 2 TOITURES DE BATIMENTS COMMUNAUX

D.2023/29 visa Préfecture le 06.12.2023

Après avoir constaté des désordres conséquents sur les toitures de deux bâtiments communaux, des devis ont été demandés aux entreprises MARTAUD et ART BATIMENT ET PATRIMOINE (ABP) :

1- Toiture locaux kinésithérapeutes côté place Marie Noël : 125m². Des fuites ont été constatées à cause de tuiles gelées.

Devis MARTAUD Maxime : 30 021,59 € HT

Devis ABP : (24 538,20+2 466*)..... 27 004,20 € HT

*écran sous-toiture et contre lattage

2- Toiture effondrée derrière les locaux infirmières

Devis MARTAUD Maxime : 44 654,86 € HT (poutre non incluse)

Devis ABP : (27 596+2 292*)..... 29 888,00 € HT

*poutre

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de choisir l'entreprise ART BATIMENT ET PATRIMOINE, pour un montant total de travaux de 56 892,20 € HT

- le plan de financement suivant :

• DETR :..... 30% (17 067 €)

• Département : 30% (17 067 €)

Village de l'Yonne

• Fonds propres :.... 40% (22 756,88 €)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour, dont 2 votes par procuration, et 1 voix contre :

- approuve les devis de l'entreprise ART BATIMENT ET PATRIMOINE pour un montant total de travaux de 56 892,20 € HT ;

- approuve le plan de financement proposé ci-dessus ;

- mandate le Maire pour établir les dossiers demandes de subvention et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Un conseiller souhaite que la commune demande à l'Architecte des Bâtiments de France s'il serait envisageable d'installer des panneaux photovoltaïques.

4- DOSSIER CAFE/RESTAURANT/MULTISERVICES/TIERS-LIEU

D.2023/30 visa Préfecture le 06.12.2023

Le 7 novembre 2023, les cabinets OCALIA et ZOU ont présenté l'étude de programmation urbaine, architecturale et économique aux partenaires administratifs, techniques et financiers ainsi qu'au Comité de pilotage (composé du Conseil municipal, de 2 représentants du groupe de travail et de 2 représentants de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre).

La commune doit maintenant contractualiser une assistance à maîtrise d'ouvrage dont les missions seraient les suivantes :

- Assistance à la désignation de la maîtrise d'œuvre ;
- Assistance en phase conception : Esquisse, APS et APD

Le Maire présente au Conseil municipal 2 devis :

- Cabinet OCALIA : 15 980 € HT

- Cabinet MASSONNET : 8 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis du Cabinet MASSONNET, d'un montant de 8 000 € H.T

- Mandate le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

5- DOSSIER ENERGIES RENOUVELABLES

L'Etat sollicite la commune pour définir des zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables, d'ici le 30.12.2023.

La commission urbanisme élargie se réunira le 06.12.2023 à 20h30. La société VENTELYS présentera un projet agrivoltaïque et fournira des documents cartographiques du zonage sur la commune.

6- LOCATION SALLE DES FETES

D.2023/31 visa Préfecture le 06.12.2023

Suite à la location des salles des fêtes, soit par des particuliers, soit par des associations, il a été constaté à plusieurs reprises que le ménage n'était pas fait.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une pénalité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instaurer une pénalité de 50 € pour les locataires des salles des fêtes, lorsque celles-ci ne sont pas rendues propres ;
- Mandate le Maire pour modifier le règlement intérieur et appliquer cette décision.

7- SDEY : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE

D.2023/32 visa Préfecture le 06.12.2023

La commune est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité et le 31/12/2027 pour le gaz naturel.

Les syndicats d'énergie de la région ont créé un nouveau groupement de commandes pour les marchés de fourniture :

- d'électricité à compter de janvier 2026
- de gaz, à compter de janvier 2028.

Le coordonnateur reste le SIEEEN.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement ;
- D'autoriser le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau ;
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune dans le cadre de la convention constitutive ;
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération ; => l'éclairage public + bâtiments communaux

- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de l'Yonne pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune dans le cadre de la convention constitutive.

-

8- AFR DE DIGES : DISSOLUTION

D.2023/33 *visa Préfecture le 06.12.2023*

Le Bureau de l'AFR, dans sa délibération n°2023/06 a voté la dissolution de l'Association et propose aux communes de Diges, d'Escamps, de Parly et de Toucy, d'incorporer les équipements réalisés sur leur territoire, dans leur patrimoine communal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour, dont 2 votes par procuration, et 1 voix contre :

- Accepte que les équipements réalisés par l'AFR soient incorporés dans le patrimoine communal ; les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R123-16 du code rural.
- Accepte que les avoirs financiers de l'association soient versés à la commune de Diges
- Mandate le Maire pour représenter la commune et signer tous les documents nécessaires à la dissolution de l'AFR.

Le 4^{ème} Adjoint ne veut pas que les voies d'eau deviennent des chemins.

9- ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU RPQS 2022

D.2023/34 *visa Préfecture le 06.12.2023*

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu par l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA, dans ce même délai de 15 jours.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2022 ;
- **Décide** de transmettre la délibération et le rapport aux services préfectoraux ;
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site services.eauxfrance.fr ;
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

10- ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE : PARTICIPATION 2024

D.2023/35 visa Préfecture le 06.12.2023

L'Association Prévention Routière, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, met à disposition des bénévoles de l'association, avec en renfort du personnel de la Gendarmerie Nationale, une piste mobile d'éducation routière. L'objectif est de sensibiliser et former les classes primaires de CM2 au bien vivre ensemble sur l'espace de mobilité. Également partenaire référencé auprès du Ministère de la Jeunesse et du Sport au niveau du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), le passage de la piste d'éducation routière permet aux enfants de valider les blocs 1 et 2 du programme.

Pour maintenir la pérennité du dispositif proposé (achat et entretien des matériels, frais de déplacement), il est demandé une subvention de 150 € par classe formée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le versement d'une subvention de 150 € à l'Association Prévention Routière pour la participation au programme évoqué ci-dessus d'une classe de l'école primaire de Diges.
- mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

11- MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES : PARTICIPATION AU SPECTACLE DE NOËL

D.2023/36 visa Préfecture le 06.12.2023

Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de la Maison des Assistantes Maternelles Les P'tits Pieds de Diges, demandant une subvention de 350 € pour financer un spectacle de Noël 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser la subvention demandée, soit 350 €, à la Maison des Assistantes Maternelles Les P'tits Pieds de Diges ;
- mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JANVIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **dix-huit janvier**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : M. Sébastien GUILLOT a donné pouvoir à Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER a donné pouvoir à M. Jean-Jacques GERMAIN.

Secrétaire de séance : Mme Céline ZIEJZDZALKA

Délégations exercées :

- Déclaration de sinistre Bris de glace tracteur Terex : la facture a été réglée et le remboursement de l'assurance a été reçu.
- Sinistre en cours : Hangar Arqueneuf- le rapport de repérage d'amiante a été reçu - Devis en attente.
- Les contrats d'assurance de Groupama 2024 ont été signés et envoyés.

1- ECOLE

- 1/a **Projet pédagogique 2024**

D.2024/01 visa Préfecture le 25.01.2024

La Directrice de l'école de Diges a présenté le projet pédagogique « Notre école, faisons là ensemble », qui se compose de 2 volets :

- La réalisation d'une fresque par les élèves qui seront encadrés par Catherine Rymarski, artiste de Charbuy. La peinture sera réalisée sur le thème de la nature, sur un mur situé près du city stade.
- La végétalisation de l'école, avec l'installation de différents bacs dans la cour, dans lesquels seront plantés des fleurs et aromates en 2024, des légumes en 2025 et des arbres en 2026.

Ce projet est financé en totalité par l'Etat, dont l'une des conditions d'attribution est qu'il y ait un partenariat avec la Mairie qui avancera les frais et qui percevra en retour l'aide financière.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat et la collectivité de Diges ;
- **mandate** le Maire pour signer la convention de financement et effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

- 1/b Paniers de basket

D.2024/02 visa Préfecture le 25.01.2024

L'école de Diges a acquis des paniers de baskets pour un montant TTC de 196,26 €.

Vu qu'une enveloppe budgétaire avait été votée en 2023 pour financer ce petit équipement ;

Vu que cette enveloppe budgétaire a n'a pas été utilisée entièrement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention sur le budget 2024 de 196,26 € à la coopérative scolaire ;
- **MANDATE** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

2- CCPF : Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, adoptés par la CCPF en 2023

D.2024/03 visa Préfecture le 25.01.2024

Considérant que la Communauté de Communes de Puisaye Forterre exerce l'ensemble des compétences relatives à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers ;

Considérant l'importance pour la collectivité de se doter d'un document encadrant l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, opposable aux usagers du service public ;

Considérant que le pouvoir de police n'ayant pas été transféré au Président de la Communauté de communes de Puisaye Forterre, les conseils municipaux des communes membres doivent approuver également ce règlement afin de pouvoir ensuite appliquer leur pouvoir de police ;

Considérant l'avis favorable du Conseil communautaire en date du 04 décembre 2023.

Après étude du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

3- AGRANDISSEMENT ET AMENAGEMENT DES VESTIAIRES

L'architecte a analysé les offres des entreprises et a rendu un rapport initial. Le montant final serait de 136 280,86 €.

M. CANET doit revoir certains points avec les entreprises, en particulier pour les lots 1 et 2.

Le rapport final sera présenté au Conseil municipal.

Les courriers aux entreprises non retenues seront envoyés la semaine prochaine. Les réponses aux entreprises retenues seront envoyées 15 jours après.

Les travaux devraient pouvoir débuter la deuxième quinzaine de février, pour une durée d'environ 4 mois.

4- RESTAURATION DE L'EGLISE

D.2024/04 visa Préfecture le 25.01.2024

Vu la délibération n°2022/21, portant sur la réalisation d'une étude de l'ensemble du bâtiment de l'Eglise et désignant M. LERICHE, Architecte du Patrimoine comme Maître d'œuvre ;

Vu l'avis des Commissions Patrimoine et Travaux qui ont analysé les travaux préconisés par l'architecte ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour dont 1 voix par procuration, 3 voix contre dont 1 voix par procuration, et 1 abstention, **DECIDE** :

- **d'adopter** le projet de restauration générale des toitures : Nef, Chapelle sud, assainissement et contrefort, pour un montant total HT de 470 000 € ;
- **de charger** M. LERICHE des missions de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS ;
- **de solliciter** l'octroi de subventions auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional (protection Monuments Historiques), du Département de l'Yonne (Ambitions pour l'Yonne), de la Sauvegarde de l'Art Français et de la Fondation du Patrimoine ;
- **de mandater** le Maire pour solliciter les aides financières, suivre les dossiers et signer toute pièce afférente à ce projet.

5- DOSSIER CAFE/RESTAURANT/MULTISERVICES/TIERS-LIEU

M. Grammaire du cabinet MASSONNET a envoyé le dossier de consultation pour le marché de la maîtrise d'œuvre.

Le marché sera enregistré sur la plate-forme Ternum. Les candidats devront répondre uniquement via la plate-forme.

M. LEZEAN de la Communauté de communes de Puisaye Forterre préconise d'être vigilant sur les éco-conditionnalités de la Région, pour avoir un bon accompagnement financier.

Le marché devrait être enregistré sur la plate-forme Ternum la semaine prochaine, et les candidats pourront y répondre jusqu'au 29/02/2024 à midi.

Concernant la gouvernance : Régie / SCIC / Association / Location gérance / Mixte : une rencontre est programmée avec les services de la Communauté de communes de Puisaye Forterre le mercredi 24 janvier 2024.

M. Grammaire va nous communiquer le nom de 2 entreprises spécialisées dans le conseil

de gouvernance de tiers-lieu.

Pour garder la dynamique du groupe de travail, il faudrait prévoir une réunion du groupe de travail.

Evolution du petit marché du Mardi : un rendez-vous a été demandé.

REFECTION 2 TOITURES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

D.2024/05 Annule et remplace la D.2023/29 *visa Préfecture le 25.01.2024*

Dans la délibération du 30.11.2023, le Conseil municipal a approuvé (12 voix pour et 1 contre) les devis de l'entreprise ART BATIMENT ET PATRIMOINE pour un montant total de travaux de 56 892,20 € HT ; ainsi que le plan de financement proposé (DETR 30% - Département 30% - Commune : 40%).

Après avoir consulté le Département de l'Yonne, La commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 40 %.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler la délibération n°2023/29 et de remplacer le plan de financement comme suit :

- DETR :30% (17 067 €)
- Département :40% (22 756 €)
- Villages de l'Yonne*
- Fonds propres : 30% (17 069,20 €)

6- ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

D.2024/06 *visa Préfecture le 26.01.2024*

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

La Commission Urbanisme-PLUI a étudié et présente au Conseil municipal les possibles ZAER qui doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Après avoir entendu la proposition de la Commission urbanisme-PLUI des ZAER sur le territoire de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la proposition des zones d'accélération des énergies renouvelables comme suit :

ZAER PHOTOVOLTAÏQUE :

- **Agrivoltaïque** : Envisageable en zones agricole (Zone A du P.L.U.I.) en respectant la réglementation en cours et à venir et les études techniques spécifiques.
- **Photovoltaïque au sol** : Concerne les parcelles en cours d'étude pour l'élaboration d'un parc photovoltaïque.
- **Photovoltaïque en toiture** : Envisageable sur l'ensemble des bâtiments, maisons et divers sur la totalité du territoire communal de Diges en respectant la réglementation en cours et à venir et les études techniques spécifiques.

ZAER SOLAIRE THERMIQUE :

Solaire thermique au sol et solaire thermique en toiture : Envisageable sur la totalité du territoire de Diges pour tous bâtiments nécessitant du chauffage en respectant la réglementation en cours et à venir et les études techniques spécifiques.

ZAER GEOTHERMIE :

Envisageable sur la totalité du territoire de Diges pour les bâtiments nécessitant du chauffage en respectant la réglementation en cours et à venir et les études techniques spécifiques.

ZAER BIOMETHANE :

Biométhane en co-génération (électricité et chaleur) - Envisageable pour les sièges d'exploitations agricoles présents sur la commune de Diges en respectant la réglementation en cours et les études techniques.

SOLAIRE A CONCENTRATION :

Incompatible avec l'absence de relief prononcé.

EOLIEN TERRESTRE :

Incompatible avec le couloir aérien militaire.

- **Propose** de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du 09 au 14 février 2024. Publicité sera faite sur les réseaux sociaux et dans un journal ;

- **Mandate** le Maire pour procéder à la diffusion de l'information.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattue au sein du Conseil municipal.

D.2024/07 visa Préfecture le 26.01.2024

Evolution du PLUI

Vu la présentation de la Sté BORALEX qui finance les projets et commercialise l'énergie ;

Vu le projet de la Sté BORALEX sur la commune d'Escamps, dont certaines parcelles sont en partie sur Diges ;

Vu que les parcelles concernées par ce projet se situent en zone NPV (Secteur spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques) à Escamps et en zone Agricole protégé (AP) et Naturel Protégé (NP) sur le territoire de Diges ;

Il est proposé au Conseil municipal de demander l'évolution du PLUI.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour dont 1 voix par procuration, 2 abstentions dont 1 voix par procuration, :

- **DECIDE** de demander l'évolution du PLUI comme suit :

Parcelles	Situation actuelle	Evolution demandée
ZT 63 / ZT 64 / ZT 65	NP (Naturel protégé)	A (Agricole)
ZT 23 / ZT 24 / ZT 25 / ZT 26	AP (Agricole protégé)	A (Agricole)

- **MANDATE** le Maire pour effectuer la demande auprès de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre et toutes démarches nécessaires à la modification du PLUI.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} FEVRIER 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **premier février**, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoint.
M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents et excusés : M. Jean-Jacques GERMAIN ; M. Michel NADIN.

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Sébastien

Délégations exercées :

Aucune délégation n'a été exercée depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

1-Extension et aménagement des vestiaires

D.2024/08 visa Préfecture le 21.02.2024

Lors de la séance du 8 septembre 2022, le Conseil municipal approuvait le projet d'extension et d'aménagement des vestiaires. Le cabinet d'architecte Vincent CANET a été retenu pour effectuer les phases études et les phases de réalisation.

Le marché a été lancé selon la procédure adaptée le 30 octobre 2023 et publié le 2 novembre 2023.

Les plis ont été ouverts le 27 novembre 2023.

Le 23 janvier 2024, le cabinet d'architecte Vincent CANET a remis un rapport d'analyse des offres.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1- Gros œuvre : TAFFINEAU - 67 619,46 € HT

Lot 2- Charpente/Couverture : SERI - 21 927,30 € HT

Lot 3- Menuiserie/Serrurerie : Menuiserie TURROU - 19 629,75 € HT

Lot 4- Plâtrerie / Isolation : SCOBAT - 7 648,27 € HT

Lot 5- Peintures : VYV3 BOURGOGNE - 2 233,43 € HT

Lot 6- Electricité : APAGELEC - 12 420 € HT

Lot 7- Plomberie : LA TECHNIQUE MODERNE - 3 081,62 € HT

Lot 8- Sol : TECHNIQUE ET DECOR - 1 833,90 € HT

Soit total HT : 136 393,38 €

- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 21314 du budget communal 2024

- **MANDATE** le Maire pour signer les marchés de travaux et toutes pièces relatives à ce dossier.

2-ZAER : Prévision des dates de consultation pour la population

La première adjointe présente le dossier de consultation du public, qui comporte :

Un registre ; l'article d'information paru dans le journal l'Yonne Républicaine le 29 janvier 2024 ; la délibération n°2024/06 du 18.01.2024 ; le guide d'accompagnement pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) ; Les plans des parcelles en cours d'étude.

La consultation est ouverte du 9 au 14 février aux jours et horaires de la Mairie.

3-MAM : BAIL PROFESSIONNEL

D.2024/09 visa Préfecture le 21.02.2024

La convention de mise à disposition des locaux situés à Diges, 5 chemin des Treilles, à la Maison des Assistantes Maternelles, est arrivée à échéance en mars 2023.

Après avoir étudié les termes de l'ancienne convention et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'établir un bail professionnel avec la Maison des Assistantes Maternelles, à effet au 13 mars 2023, pour une durée de 10 ans, avec reconduction tacite pour la même durée ;
- **DECIDE** d'appliquer un loyer de base mensuel de 300 €, avec indexation à l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2022 (valeur 126,66) des loyers des activités tertiaires ;
- **MANDATE** le Maire pour rédiger et signer le bail professionnel.

Informations mairie

- **Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :**

Déclarations Préalables :

Le 6 novembre 2023 par **Madame GAJAC Océane** de Sauilly – Remplacement fenêtre - Création Baie Vitrée et suppression de porte – Refusée

Le 4 décembre 2023 par **Monsieur COQUAIRE Gabriel** des Jolivets d'en haut – Pose de portail – Accordée

Le 13 décembre 2023 par **la Commune de Diges** – Réfection Toiture et suppression de cheminées (locaux kiné) – Accordée

Le 13 décembre 2023 par **la Commune de Diges** – Réfection Toiture (derrière locaux infirmières) – Accordée

Le 6 janvier 2024 par **Madame GAJAC Océane** de Sauilly – Ravalement des façades – Accord Tacite

Le 8 janvier 2024 par la **Société CAP SOLEIL** à Riot d'en haut – Installation de Panneaux photovoltaïque – Accordée

Le 15 janvier 2024 par la **Société ECO HABITAT ENERGIE** à Monchenot – Installation de Panneaux photovoltaïque et création de Carport – Retiré

Le 19 janvier 2024 par **Monsieur DESCHAMPS Jérôme** de Varennes - Créations Pièces et Remplacement des menuiseries – Accordée

Le 16 février 2024 par **Monsieur BLINET Pierre** des Jolivets d'en Bas - Remplacement porte de garage et pose de volet bois – Accordée

Le 19 février 2024 par **Monsieur NERMOND Brice** des Jolivets d'en bas - Pose de 16 panneaux photovoltaïque – Accordée

Le 29 février 2024 par **Madame MAILLAUX Marie** des Cognats - Installation de Panneaux Photovoltaïque – Accordée

Le 4 mars 2024 par la **Société ECONHOME** à Volvent - Installation de Panneaux Photovoltaïque – Accordée

Le 9 mars 2024 par **Madame ZIEJZDZALKA Céline** d'Arqueneuf – Création Piscine – Accordée.

Le 14 mars 2024 par **Monsieur LY Fabien** des Méhuts – Création d'un Abri de jardin et Ajout Baie Vitrée – Accordée

Le 15 mars 2024 par **Monsieur DUFLOT Baptiste** de Sauilly – Pose de Fenêtre de Toits – En cours d'instruction.

Le 21 mars 2024 par **Monsieur KONS Jean-Michel** de Varennes – Création porte d'entrée – Accordée

Permis de Construire :

Le 12 décembre 2023 par **Madame GAJAC Océane** de Sauilly – Garage – Accordé

Le 24 janvier 2024 par la **Société ECO HABITAT ENERGIE** à Monchenot – Installation de Panneaux Photovoltaïque et Hangar – Retiré

Le 4 mars 2024 par **Monsieur et Madame STAGNI Hervé et Sonia** de Monchenot – Création d'Hangar et Installation de Panneaux Photovoltaïque – En cours d'instruction

Le 11 mars 2024 par **la Commune de Diges** – Restauration Toitures église – En cours d'instruction



**Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques
Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom
de l'entreprise choisie.**

- **Un nouveau visage à Diges**

Après 8 ans de services, Jessica a choisi de partir pour de nouvelles missions au sein du service ADS de la Communauté de Commune de Puisaye Forterre et passe le flambeau à Emilie CUENYA qui prendra ses fonctions officielles le lundi 22 avril 2024.

Emilie a fait une formation secrétaire de mairie et a réalisé son stage d'octobre à décembre 2023 au sein de la mairie de Diges.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle carrière à Diges.

Bon Vent à Jessica dans ses nouvelles fonctions.



- **Taille des arbres fruitiers au verger conservatoire**

Le 24 mars dernier, nous avons profité d'un dimanche printanier pour organiser le premier atelier taille au verger conservatoire communal. Une douzaine de personnes se sont réunies pour voir ou revoir quelques bases théoriques concernant la taille des fruitiers, avant de s'exercer directement sur les arbres. Cet atelier a été proposé par Manon Missault, arboricultrice habitante de Diges. "J'ai voulu partager ma passion pour les arbres fruitiers, car avec un peu d'observation et bon sens, c'est à la portée de tout le monde de bien tailler ses fruitiers pour qu'ils restent en bonne santé et donnent de beaux fruits. Le verger conservatoire est un lieu idéal pour ce genre d'atelier, car c'est un terrain communal et les arbres avaient besoin d'être entretenus."

La pratique a été suivie d'un goûter partagé, par chance sans pluie ! "J'aimerais beaucoup renouveler l'opération l'an prochain, c'était convivial et les échanges très intéressants."



Photo Christelle Buchez

- **Bricolage, jardinage :**

Bruits et nuisances



Les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils pouvant gêner le voisinage, tels que tondeuses, tronçonneuse, débroussailleuses ...et autres engins à moteur, ne peuvent pas être effectués n'importe quand.

Un arrêté préfectoral stipule des horaires pour l'utilisation de ces engins :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h

En dehors de ces horaires, l'utilisation d'engins à moteur est interdite.



- **Circulation des véhicules motorisés dans les chemins ruraux :**

La circulation des véhicules terrestres a été encadrée par la loi du 3 janvier 1991, codifiée au code de l'environnement à ses articles L. 362-1 à L. 362-8. Le principe codifié au L. 362-1 du code de l'environnement dispose que la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Il y a donc un principe d'interdiction dans les espaces naturels et ruraux, assorti de dérogations, et, a contrario, une ouverture à la circulation des véhicules à moteur sur la voirie qui n'est pas fermée de façon explicite à la circulation publique des véhicules à moteur. Une première disposition de restriction de la circulation concerne les parcs naturels régionaux, territoires ruraux par

excellence. Le deuxième alinéa de ce même article L. 362-1 donne en effet obligation à chaque parc naturel régional d'inclure dans sa charte un article réglementant la circulation des véhicules à moteur sur son territoire. L'article 5 de la loi précitée, codifié au L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales, complète ce dispositif en donnant la possibilité à tout maire de réglementer sur sa commune la circulation de ces véhicules. Le maire peut, en effet, prendre un arrêté motivé pour interdire l'accès de véhicules à moteur, ou tout autre véhicule, à certaines voies ou certains secteurs de la commune, soit pour des motifs de protection des espaces naturels, soit pour atteinte à la tranquillité publique. Il peut également soumettre à des prescriptions particulières (horaires, conditions d'accès, niveaux sonores) certaines activités s'exerçant sur la voie publique.

Respectons nos environnements naturels ainsi que la tranquillité et sécurité de chacun ! Pas d'utilisation en période de terrains humides sauf pour les engins professionnels et ralentissement aux abords des habitations.

- **Travaux de nos agents communaux durant cet hiver et à venir :**

- Cet hiver :
 - Travaux dans les écoles
 - Travaux dans le futur cabinet médical
 - Nettoyage / démoussage du cimetière
 - Divers entretiens de la voirie pendant l'hiver.
- A venir pour le printemps :
 - Finir nettoyage du cimetière
 - Mise aux normes PMR pour accès au local du médecin
 - Préparation des routes pour les enduits d'usure
 - Entretien des espaces verts
 - Nettoyage et réfection du terrain de tennis
 - Réfection et re-semis du terrain de foot
 - Aménagement terrain de pétanque à côté du city-stade

- **Elections Européennes 2024 :**

Élections européennes 2024 : quand s'inscrire sur les listes électorales de la mairie ?

Vérifié le 30 janvier 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai, ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré). En Nouvelle-Calédonie, vous devez vous être inscrit en 2023, sauf situation particulière.

- **Recensement citoyen obligatoire :**



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



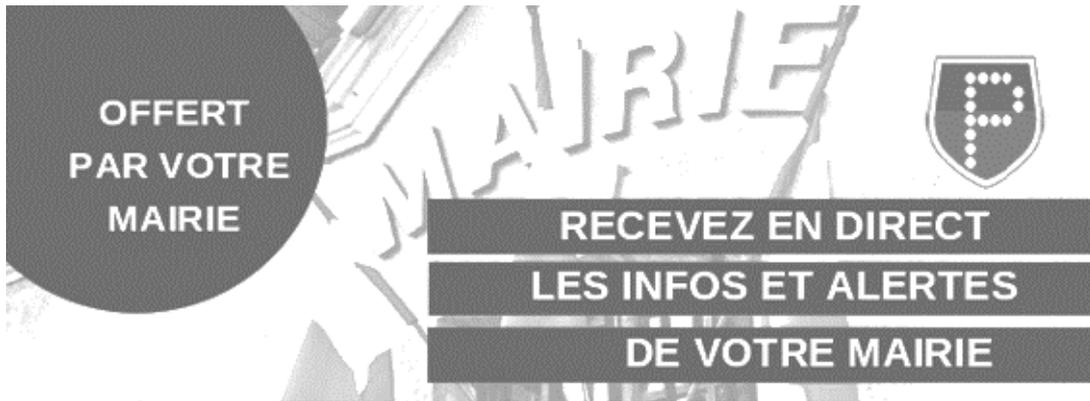
L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.service-public.fr, de cliquer sur « papiers-citoyenneté » puis sur « recensement, JDC et service national » afin d'accéder à la démarche en ligne « recensement militaire (ou recensement citoyen) », puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient plus simple, rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), ainsi que de la copie du livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.

- **Panneau Pocket :**



Votre mairie vous offre l'application PanneauPocket pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores



Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur  à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !



Pas de smartphone ni de tablette ?

Consultez les informations et alertes depuis votre **ordinateur** sur **app.panneaupocket.com**

Beaucoup d'informations de la mairie, des associations ... sont publiées sur Panneau Pocket, n'hésitez pas à télécharger gratuitement cette application.

- Piratage informatique :

7 conseils pour lutter contre le piratage informatique

La lutte contre le piratage informatique est l'affaire de toutes et de tous.
Voici des règles simples pour éviter de se faire pirater.

1

Ne téléchargez pas de programmes ou modules (*plug-ins*) depuis des sites non-officiels.

Ils peuvent contenir des logiciels espions invisibles qui vous volent vos mots de passe (*stealers*) et peuvent bloquer votre ordinateur ou votre téléphone.

2

Utilisez un anti-virus à jour et ne le désactivez jamais.

Un anti-virus permet de détecter une grande partie des menaces, s'il est bien à jour. Ne désactivez jamais un anti-virus ; les logiciels malveillants invitent à le désactiver pour pouvoir s'installer.

3

Méfiez-vous des messages inattendus.

Par exemple, ceux qui viennent d'un interlocuteur inhabituel. Au moindre doute, ne les ouvrez pas, ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe : ces messages peuvent vous piéger pour dérober des informations confidentielles ou installer un virus.

4

N'utilisez pas le même mot de passe partout.

Privilégiez des mots de passe différents sur chaque service en ligne afin d'éviter les piratages en cascade.

5

Imaginez des mots de passe robustes et activez les authentifications renforcées quand c'est possible.

Utiliser des mots de passe forts (12 caractères, minuscules, majuscules et caractères spéciaux) qui ne disent rien sur vous. Évitez vos noms et prénoms, vos dates de naissance, soyez créatifs !

6

Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones, etc.) dès qu'elles vous sont proposées.

Vous corrigez ainsi les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour vous voler vos données et mots de passe.

7

N'enregistrez pas vos mots de passe dans un ordinateur partagé et pensez à vous déconnecter en partant.

Sinon vos mots de passe et vos sessions seront aussi partagés.

A l'École

Début d'année 2024 sportif pour les élèves de l'école avec le passage de la flamme scol'ympique. Avant d'arriver à Diges, le 15 février dernier, elle est passée par plusieurs centaines d'écoles dans toute la France et a parcouru plus de 6000 kilomètres.

Ce fut un grand moment de cohésion et de partage des valeurs de l'olympisme. Tous les élèves se sont transmis la flamme dans l'école et le bourg pour finalement reconstituer les anneaux olympiques.



Après le basket, en mars, ils ont commencé un cycle de rugby avec un intervenant du comité de l'Yonne. Il se terminera en mai avec une journée rugby qui réunira plusieurs écoles du secteur au stade de Toucy.

Le 21 mars dernier, les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont participé à une journée de course et jeux d'orientation organisée par l'USEP au RCA à Auxerre.

Ils ont pu travailler la lecture de plan afin de récupérer des balises, la latéralisation par des jeux pour finir avec des créations de land art durant une belle journée ensoleillée.

Les Petite, Moyenne et grande Sections ainsi que les CP bénéficieront de cette journée en avril.



Brigitte Ramel-Savoret

Les Associations Digeoises



Association des Jeunes de Diges (AJD)

Le p'tit mot de l'AJD

C'est avec grand plaisir que nous avons terminé l'année 2023 avec notre premier marché de Noël qui a réuni une vingtaine de producteurs locaux, le 17 décembre. Ces derniers présentaient des produits et créations variés.



Pendant que nous proposons des activités (balade à poney, stand photo, pêche à la boule et boule de Noël personnalisée) et des créations manuelles pour les enfants, une autre équipe s'occupait de la buvette, de notre chocolat gourmand et de notre délicieuse tartiflette. Le père Noël est également venu rendre visite aux enfants et a distribué quelques papillotes.

Nous n'avons aucune idée du nombre de visiteurs qui est venu flâner à Diges durant cette journée mais nous avons eu pour écho de nombreux compliments. Nous pensons déjà à notre marché de Noël 2024 qui, nous l'espérons, vous donnera envie de nous rendre une petite visite !



Le dimanche 28 janvier, la salle des fêtes affichait complet pour notre second loto ! De nombreux lots étaient au rendez-vous pour les joueurs chanceux qui ont pu repartir avec un gain. Nous remercions les commerces locaux et structures alentours qui ont offert des lots ainsi que tous les participants qui sont venus partager un moment auprès de nous dans une ambiance agréable.

Nous avons ensuite invité les enfants à venir fêter carnaval avec nous le samedi 17 février. Au programme : des jeux en bois, du maquillage, un défilé avec voiture balai, un goûter avec de bonnes crêpes et un chocolat chaud ainsi qu'une boum étaient proposés.

Pirates, Clown, super héros en tout genre, pilote de formule 1, Minnie, cowboys et indiens, princesses et chevaliers se sont succédés dans le village et se sont déhanchés sur des chansons du moment.



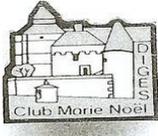
A l'heure où nous écrivons cet article, notre chasse aux œufs annuelle se profile. Elle se déroulera, comme l'an dernier, au départ du stade municipal, le samedi 6 avril. Nous avons déniché un nouveau parcours et concocté de nouvelles énigmes. Cette année, déjà une cinquantaine d'enfants et autant d'adultes sont inscrits. Chaussés de leurs bottes, ils partiront à la recherche de nos œufs colorés à l'aide de leur plan.

Petite nouveauté, les adultes participants auront aussi quelque chose à gagner ! Nos lutins de Pâques seront encore cachés sur le parcours pour les enfants, mais ils ont semé quelques œufs d'or qui permettront de gagner un panier garni !

Petit message aux ados pour finir : On vous attend le samedi 4 mai pour une sortie qui vous est destinée !

A très vite !

L'équipe de l'AJD
Audrey, Emeline, Marjorie M, Marjorie V et Wendy



Club Marie Noël

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CLUB MARIE NOËL du 25 janvier 2024

Sur 51 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 38 sont présents et 7 sont excusés et ont donné pouvoir, le quorum est atteint. La séance est ouverte à 14h30.
Patricia SERRIS assure la présidence et Christiane MAUPRONT est secrétaire de séance.

RAPPORT MORAL ANNEE 2023

FONCTIONNEMENT du CLUB

En 2023, 46 personnes ont renouvelé leur adhésion et nous avons accueilli 6 nouveaux adhérents. Le montant annuel de l'adhésion a été fixé à 18 €.

Notre association est affiliée à la Fédération Générations Mouvement – Les Aînés ruraux de l'Yonne, à laquelle nous avons reversé une cotisation annuelle de 7 € par adhérent (timbre et assurance Groupama).

Le Conseil d'Administration début 2023 était composé de 5 membres. Il se réunit régulièrement pour donner les divers comptes rendus, préparer ensemble les activités, prévoir les achats, etc. Malheureusement suite au décès de notre Présidente Véronique MICHAUX en date du 19 mars 2023 le nombre de membres du conseil a été ramené à 4 et notre nombre d'adhérents à 51. Conformément aux statuts de notre association, les membres du Conseil ont pris la décision, en date du 13 avril 2023, de pourvoir au remplacement par cooptation des 3 derniers postes rendus vacants portant le nombre de membres à 7.

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS

Les réunions du Club ont eu lieu les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois, c'est un grand moment de partage, le moyen de prendre des nouvelles de tous, d'informer les adhérents de la vie du club, de jouer aux jeux de société et partager un goûter.

Les repas du Club ont été au nombre de 4, à savoir :

Une choucroute le jeudi 16 mars avec 41 participants,

Un couscous pour notre repas de printemps le dimanche 23 avril avec 43 participants,

Un buffet campagnard, précédé d'une randonnée, le jeudi 6 juillet avec 35 participants.

Ces trois repas ont été confiés au restaurateur « LE PULVERINIEN » de Pourrain.

Le dernier repas est celui d'automne qui a eu lieu le dimanche 1er octobre avec 43 participants. Nous avons retenu le traiteur « LA FARANDOLE GOURMANDE » pour ce repas festif car animé par FRANCIS musicien, DJ, plein d'entrain.

La sortie du Club a eu lieu le jeudi 15 juin. Nous avons eu recours au covoiturage pour mener nos 31 participants à la « RUCHE GOURMANDE » pour déguster le menu « TERROIR » et voir le spectacle « Emerveill' moi ».

Les lotos organisés par le Club, il y en a eu 2 cette année, les dimanches 26 février et 19 novembre et ils nous ont permis de vivre le meilleur (126 participants en février) et le pire (47 participants adultes dont 10 adhérents et 5 enfants en novembre).

AUTRES ACTIONS

Participation à la Fête de la Châtaigne qui s'est déroulée le samedi 21 octobre avec beaucoup de vent mais heureusement pas de pluie. Nous avons vendu tous les gâteaux, croques monsieur et pâte à gaufre préparés. Par contre notre idée de loterie comique n'a pas remporté le succès escompté.

Au niveau de notre commune :

- Nous avons participé à la remise en état de notre bibliothèque communale avec un accès pour nos adhérents le jeudi, avant nos clubs.

- Certains de nos adhérents ont confectionné des paquets cadeaux pour la décoration de notre village pour les fêtes de Noël.

INVESTISSEMENT

Nous avons acheté 2 tentes pliantes avec murs et toiture en toile bâche anti feu utilisées pour la fête de la châtaigne, beaucoup plus maniables pour nos bénévoles, ainsi qu'un complément de tréteaux pour supporter nos plateaux en bois.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous :

- Nos pâtissières qui cuisinent pour le Club sans compter,
- Nos bénévoles pour l'installation, la préparation, la tenue des stands, toujours avec le sourire et la bonne humeur,
- Nos membres du Conseil d'Administration, toujours disponibles et aux idées innovantes.

Un grand merci à la Municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle Marie Noël où se déroulent toutes nos manifestations, à l'Association des Jeunes de DIGES pour l'entraide et prêt de matériel, au Comité des Fêtes pour son attribution d'emplacement pour la fête de la châtaigne et la prise en charge du raccordement électrique.

Je ne voulais pas terminer ce rapport moral 2023 sans avoir une pensée pour Véronique MICHAUX qui présidait avec courage notre assemblée générale en janvier 2023 et aussi Louissette NADIN, membre très actif du Club, qui nous a quitté au mois de mai.

Le rapport moral année 2023 est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2023

Total recettes : 10 959.22 €, Total dépenses : 13 167.40 €, Résultat : -2 208.18 €

Le rapport financier année 2023 est approuvé à l'unanimité

CONSEIL d'ADMINISTRATION :

Nous n'avons pas de membre sortant cette année.

Les 3 adhérentes qui ont intégré notre conseil par cooptation en avril 2023 soumettent leur candidature pour être membre du conseil, à savoir, Aline BONARGENT, Jeanne Marie TASSIGNON et Martine VOIRIN.

L'élection de ces 3 membres pour un mandat de 3 ans est approuvée à l'unanimité

Prises de parole :

Fédération Générations Mouvement représentée par Madame Dominique MEURINE

Après avoir dressé un historique de la Fédération, nous avons été informés des actions sociales et sociétales menées par la Fédération en faveur des adhérents.

Monsieur le Maire :

Monsieur VANDAELE nous a félicité pour la bonne gestion de notre club, la bonne entente entretenue avec les autres associations de DIGES ainsi que notre implication au sein de notre commune.

La séance est levée à 15h30.

ANNEE 2024

Notre cotisation annuelle est fixée à 20 € dont 8 € reversés à la Fédération.

En plus des jeudis après-midi « club » à l'occasion desquels nous fêterons les anniversaires de nos adhérents tous les 2 mois échus, nous prévoyons :

Jeudi 15 Février	Choucroute	Jeudi 19 septembre	A déterminer
Dimanche 17 Mars	Loto	Samedi 19 Octobre	Fête de la Châtaigne
Dimanche 2 juin midi*	Repas de Printemps	Dimanche 17 Novembre	Repas d'Automne
Jeudi 4 Juillet	Buffet Campagnard	Dimanche 1 ^{er} Décembre	Loto

*Notre repas de printemps est prévu au restaurant « LA CROIX BLANCHE » de Villiers Saint Benoit, repas et animation créole avec orchestre. Tarif adhérent 30 €, tarif non adhérent 45 €.

Les adhésions à notre club sont ouvertes à toute personne (retraite ou non) quel que soit l'âge et leur domiciliation. Nos rencontres sont festives et nos échanges respectueux et amicaux. Le seul but est de partager de bons moments et rompre pour certains avec la solitude.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Patricia SERRIS, Secrétaire du Club, en laissant un message au 06 72 66 73 54



Comité des Fêtes de Diges

Procès-verbal Assemblée Générale du 16 Février 2024

Sur 58 membres adhérents à jour de leurs cotisations, 30 sont présents et 9 ont donné pouvoir, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h45.

Bertrand MAUPRONT assure la présidence, Sandrine LEPRÉ secrétaire de séance et Michel NADIN donnera lecture des comptes.

1) Rapport moral 2023

- **Feu de Saint Jean : 24 juin 2023**

Le soleil était au rendez-vous, l'association des jeunes de Diges AJD nous a accompagné dans l'organisation de cette manifestation.

Comme à l'accoutumé, de nombreux stands de jeux ont fait le bonheur des enfants.

Le stand restauration, la buvette étaient animés, ainsi que les stands de crêpes. Le stand du maquillage animé par l'AJD a connu un grand succès autant auprès des petits que des grands. Un concours de tir à la carabine a eu du succès.

A partir de 19h30, le groupe GAFYS EMBER a créé une ambiance très rock, et le public venu nombreux a apprécié les reprises des années 80.

Bien sûr à la nuit tombée, le feu de la Saint Jean attirera tous les regards, en prémices au feu d'artifice offert par la municipalité.

Grand merci à l'ensemble des bénévoles de l'AJD et du comité des fêtes.

- **Section Loisirs du Comité des Fêtes :**

Les cours ont lieu de septembre à juin avec une année 2023 où la fréquentation se stabilise.

Zumba : Animation adaptée à la période et orientée vers le physique, merci Guillaume pour ta joie communicative et ta générosité. 14 inscrits.

Country Line Dance : Cours de danse riche de chorégraphies et de plaisir grâce à Nadine toujours dévouée et attentive. 13 inscrits et les messieurs sont les bienvenus.

- **Foire aux châtaignes : 21 octobre 2023**

La 42^{ème} foire aux Châtaignes de Diges, une réussite, oui financièrement, mais, le vent, restera associé à cette journée, certains bénévoles ont eu des sueurs froides, de 10 000 à 12 000 visiteurs tout au long de la journée et des stands très sollicités, un public qui répond toujours présent, grâce à toutes les animations et expositions.

Des produits du terroir dans les stands tenus par les bénévoles du Comité des Fêtes, châtaignes, boudin, jus de pommes, vin de noix, produits dérivés de la châtaigne et bien sûr crêpes, restauration et buvette. Cette année, un meunier était présent sur la fête, avec de la farine de châtaigne moulue sous nos yeux.

Les animations :

- Expositions : avicoles, motos anciennes, engins agricoles et voitures anciennes.
- Groupes musicaux avec CANYON, et LES FUTALS,
- Les associations de la commune de Diges qui tenaient des stands.
- Artistes peintres et céramiste avec des œuvres uniques ont donné vie à l'église du village, le vernissage a eu lieu le vendredi précédent la fête de la châtaigne réunissant une centaine de personnes, événement associant un concert de jazz avec Fred Wall'ich et Vincent Berland.

Cette journée, les précédentes, et les jours suivants se sont déroulés grâce à l'ensemble des bénévoles, qui ont donné sans compter, merci à toutes et à tous.

- **Repas-dinatoire : 17 novembre 2023**

Quatre-vingt bénévoles actifs ou conjoints se sont rassemblés pour apprécier les résultats de notre 42ème fête de la châtaigne et « faire la fête » dans la joie et la bonne humeur autour du repas de l'amitié, dans une ambiance musicale.

Remerciements

- A tous les bénévoles qui ont participé à la préparation, décoration et à l'organisation de ces manifestations, sans ménager leurs efforts qui furent nombreux. Ceux qui ont aidé à l'entretien et à la transformation des matériels, à la mise en place des dispositifs de sécurité...
- Aux associations de DIGES, PARLY, OUANNE, POURRAIN, aux propriétaires des champs, terrains et cours prêtés pour les parkings et expositions.
- Aux employés municipaux pour leur aide et initiative pour préparer ces festivités.
- A la municipalité pour le superbe feu d'artifice de la Saint JEAN, aux secrétaires de la mairie pour leur disponibilité dans l'organisation administrative.
- Aux membres du conseil et du bureau pour leur dévouement et à leur conjoint pour leur patience.

Merci à tous pour la bonne entente et le travail en commun.

2) Rapport financier 2023 :

Présentation en séance par le trésorier.

RESULTATS 2023		
	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>
<u>Manifestations</u>		
Saint Jean	4 801,72	7 567,82
Fête de la châtaigne	30 365,27	41 616,10
Repas bénévoles	1 959,01	-
Sous-Total	37 126,00	49 183,92
<u>Frais généraux</u>		
Administratif	577,23	
Réunions	38,94	
Assurance	394,66	
Adhésions		108,00
Sous-Total	1 010,83	108,00
Dons externes		200,00
Sous-Total	-	200,00
Résultat brut d'exploitation 2023		11 355,09
Investissements	3 257,00	
Intérêts livret association		1 407,13
Produits N-1		426,57
Dons externes	3 300,00	
Sous-Total	6 557,00	1 833,70
Total Général	44 693,83	51 325,62
Résultat d'exploitation global 2023		6 631,79

Dons 2023 :

Ecole : 1 500 €, VTT : 600 €, AJD : 600 €, FC DIGES-POURRAIN : 600 €

Résultats des sections Loisirs 2023 :

Charges = 2 653,49 €

Produits = 2 995,00 €

Résultats d'exploitation – 271.42 €

Les rapports « moral et financiers » sont approuvés à l'unanimité.

3) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les membres sortants sont BOURGEOIS Patrice, GERMAIN Gisèle, ROBERT Patrice, rééligibles pour un mandat de trois ans.

Les membres sont réélus dans leur mandat d'Administrateur

4) Prévisionnel 2024 :

- Dons : Les membres du Conseil, fidèles à leur engagement de partage avec les associations qui animent et encadrent les enfants, et avec l'école de DIGES, ont attribué 5 500 € répartis comme suit :

Associations :

- 1 000 € au Club VTT CYCLO Diges-Puisaye pour l'équipement des enfants licenciés.
- 1 000 € au Club de Foot Diges-Pourrain
- 1 000 € à l'AJD (Association des Jeunes de Diges)

Ecole :

- 2 500 € pour financer des sorties scolaires : cinéma, théâtre, découverte du patrimoine
- Investissements :

Deux barnums pour buvette place de la mairie

Un congélateur de grande capacité

Du matériel électrique, rallonges, prises mobiles

Banderoles de signalisation

5) Festivités 2024 :

Feu de la Saint Jean : Samedi 22 juin 2024, au stade, avec « RIVIERA 89 ».

Fête de la Châtaigne : Samedi 19 octobre 2024

Bilan de la fête et Repas des bénévoles : Vendredi 15 novembre 2024 à 19h00, salle Marie Noël.

Pour la fête de la St Jean, il est envisagé des jeux intervillage/interhameaux. Une réunion est prévue le lundi 19 février pour voir si l'idée est faisable au niveau organisation.

Il est organisé pour la 1ère année un festival Toc Toc, musiques nomades en Puisaye-Forterre du 31 mai au 2 juin et du 7 au 9 juin 2024. L'église de Diges a été retenue pour accueillir le dimanche 9 juin 2024 une représentation de chant lyrique et de guitare pas si classique.

La parole est donnée à Monsieur le Maire :

« J'observe que 2023 est une excellente année pour le Comité des Fêtes, les comptes sont très bien tenus, les bénévoles répondent présents à chaque fois. Vous êtes des sonneurs de bonheur et du fond du cœur je vous remercie. Je remercie l'ensemble des membres pour votre implication et ne lâchez rien. Notre village et notre société ont besoin de vous.

Par rapport aux aides du Comité des Fêtes attribuées à l'école cela permet de faire profiter des activités scolaires aux enfants.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles pour la réussite de ces manifestations. »

La séance est levée à 22h 30



FC DIGES-POURRAIN

Malgré une météo parfois maussade, la pratique du foot ne s'est pas arrêtée cet hiver. Les entraînements ont pu être maintenus et la compétition a repris ses droits pour toutes les catégories de manière échelonnée.

Les U7 et U9 continuent leurs plateaux contre des équipes de la Puisaye.
Les U11 jouent sur un secteur un peu plus large avec l'Auxerrois et l'Aillantais et ils obtiennent de bons résultats.
Les U13 jouent sur tout le département et obtiennent des résultats très honorables.
Les seniors sont 3^{ème} du groupe B en Ufolep, à la lutte pour remonter dans le groupe A.
Les vétérans jouent le jeudi soir dans une ambiance amicale et conviviale.

En termes de licenciés, c'est une très belle année pour le FCDP. A ce jour, il y a 94 licenciés (61 jeunes + 16 seniors + 17 vétérans). N'hésitez à venir nous rejoindre, sans oublier que le foot se conjugue aussi au féminin.

Le Samedi 02 Mars 2024 restera une date à jamais gravée dans la mémoire de 11 jeunes footballeurs. Ils ont eu la chance de pouvoir être « escorts kids » lors du match AJA – Valenciennes. C'est-à-dire qu'ils ont pu sortir des vestiaires en tenant la main des joueurs lors de la présentation d'avant-match. Ils avaient les yeux qui pétillaient.

Durant les vacances d'Avril, le club organise un stage de foot pour ses licenciés âgés de 8 à 13 ans. Il se déroulera sur le stade de Pourrain le lundi 15, Mardi 16 et Mercredi 17 Avril de 14h à 17h.

Merci encore à nos nombreux éducateurs qui passent beaucoup de leur temps sur le terrain pour accompagner les jeunes et merci également aux familles, supporters, photographes et à nos partenaires toujours présents.

Concernant le projet d'agrandissement du stade, les travaux devraient commencer très bientôt (peut-être fin avril). Nous espérons pouvoir bénéficier des locaux lors de la reprise des entraînements en Septembre. Durant les travaux, le terrain sera réengazonné par la Mairie afin qu'il retrouve, on l'espère, sa jeunesse.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Nicolas PIERRON au 06.88.09.75.20. Vous pouvez aussi retrouver toutes nos infos en nous suivant via la page Facebook du club : FC Diges-Pourrain.





Tennis Club de Diges

En 2023, 21 familles ont adhéré au club. Le nombre de joueurs est estimé à 62. L'été dernier 12 jeunes se sont initiés au tennis.

Les comptes font apparaître un solde positif de 363,17 €.

Dépenses		Recettes	
Assurance	211.06	Cotisations, caution	226
Frais AG et timbres	44.03	Animation	60
		Intérêts	332.26
total	255.09	total	618.26

Pour 2024, le montant des cotisations est identique à la saison dernière :

Adulte : 10 €

Pass-famille et invités : 10 €

Jeune de moins de 18 ans et étudiant : gratuit

Pour les nouveaux adhérents, caution pour le cadenas et la clé du court : 10 €

La serrure du court sera changée le dimanche 5 mai.

Le dimanche 5 mai, une permanence au terrain de 10h30 à 12 h vous permettra d'adhérer ou de renouveler votre adhésion, de recevoir la nouvelle clé contre la restitution de l'ancienne.

En dehors de cette permanence, adressez-vous auprès de :

Jocelyne Bourgeois 06 60 78 25 35

Yves Le boulbin 06 77 95 70 58

Aimée Delille 03 86 41 12 43

Cet hiver le court s'est dégradé. Les conditions météorologiques n'ont pas permis aux employés communaux de réaliser l'entretien du terrain.

Celui-ci sera réalisé dès la prochaine période favorable, supprimer la mousse et boucher les trous.

Cette saison le club financera « Le Tennis à l'École ».

Du 7 mai au 14 juin, au cours de 10 demi-journées les élèves de l'école de Diges pourront s'initier au tennis. Cet enseignement sera dispensé par Bertrand Dudon professeur de tennis.

Un stage d'initiation et de perfectionnement sera organisé du lundi 5 au vendredi 9 août



CLUB VTT CYCLO DIGES PUISAYE

CLAP DE FIN SUR LA SAISON DE CYCLO CROSS, RETOUR DES COMPETITIONS VTT, ROUTE ET DU VELO-BUS



Après quelques mois de cyclo-cross extrêmement dense où de nombreux coureurs Digeois jeunes et adultes se sont illustrés au niveau départemental et régional, Maé et Matéo ont clôturé la saison en participant au Trophée de France de cyclo-cross FFC 2024. Quelle belle expérience face aux 100 meilleurs jeunes français de leur catégorie d'âge. Place d'honneur pour Maé et une belle 6^{ème} place nationale pour Matéo à la fin des deux jours d'épreuve dans la boue, le froid et essentiellement sous la pluie !!

Place aux compétitions route et VTT qui ont débuté dans l'Yonne avec déjà de très beaux résultats pour nos coureurs « orange et noir ». Retenons dès à présent les 3 podiums (sur 6 catégories) dont les 2 victoires de Tom et Ivann à Toucy fin mars. Vivement la suite !

PREPARATION DES COURSES DES 11 et 12 MAI 2024

Route et VTT seront à l'honneur sur nos terres Digeoises le week-end du 11 et 12 mai. Notre bureau se lance dans la préparation des circuits, des démarches administratives etc... Si vous êtes intéressés pour faire partie de notre belle équipe de bénévoles, de nombreux postes sont à pourvoir : buvette, stand de crêpes, signaleurs, secouristes (formation PSC1 proposée par le club)...



DU VELO, POUR TOUTES ET TOUS...

La force de notre club : proposer du vélo adapté aux aspirations d'un maximum de personnes : entraînement jeunes loisirs et compétitions locales le mercredi, entraînement jeunes « élite » le samedi, randonnée adultes VTT le samedi, compétitions route ou VTT, développement des mobilités douces au niveau local... N'hésitez pas à venir nous rencontrer...



VELO BUS DIGEOIS 2024

Mise en place d'un ramassage scolaire « vélo bus » sur la commune de Diges au cours du mois de juin 2024 en menant une réflexion plus globale sur le développement des mobilités douces en Puisaye Forterre, bon pour la santé, la planète et le porte-monnaie ! La démarche s'inscrit dans un projet plus large avec la classe des CM1-CM2 de l'école de Diges comprenant en amont du ramassage scolaire, une formation au SRAV (savoir rouler à vélo) et un atelier mécanique en partenariat avec l'association Rustine Bieber (l'atelier de réparation vélo de La Californie à Toucy).

Pour l'ensemble de ces projets, bénévoles et encadrants sont les bienvenus ! Alors n'hésitez pas !

Contact : Guillaume au 06.20.04.04.74.

Couronne printanière rapide

Ingrédients :

- Un assortiment de différentes tomates cerises ou seulement des rouges, au choix
- 1 grosse boîte de thon au naturel de 400 g
- 500 g de fromage frais type philadelphia
- 200 g de petites crevettes surgelées
- 1 poivron rouge
- 1 boîte de conserve de macédoine de légumes
- 4 tranches de pain de mie
- Autant d'œufs que de convives
- Mayonnaise maison (moutarde, huile, jaune d'œufs)
- Sel et poivre du moulin
- Ciboulette

Olives noires et 1 carottes pour la déco poussin (facultatif)

Préparation :

La veille, le matin

1. Faire bouillir les œufs et les écailler, réserver dans une boîte hermétique au réfrigérateur
2. Égoutter le thon
3. Égoutter les légumes de la boîte de macédoine
4. Mettre les petites crevettes dans une passoire et le tout posé dans un saladier pour faire décongeler

Réserver tous les éléments au réfrigérateur

La veille, le soir :

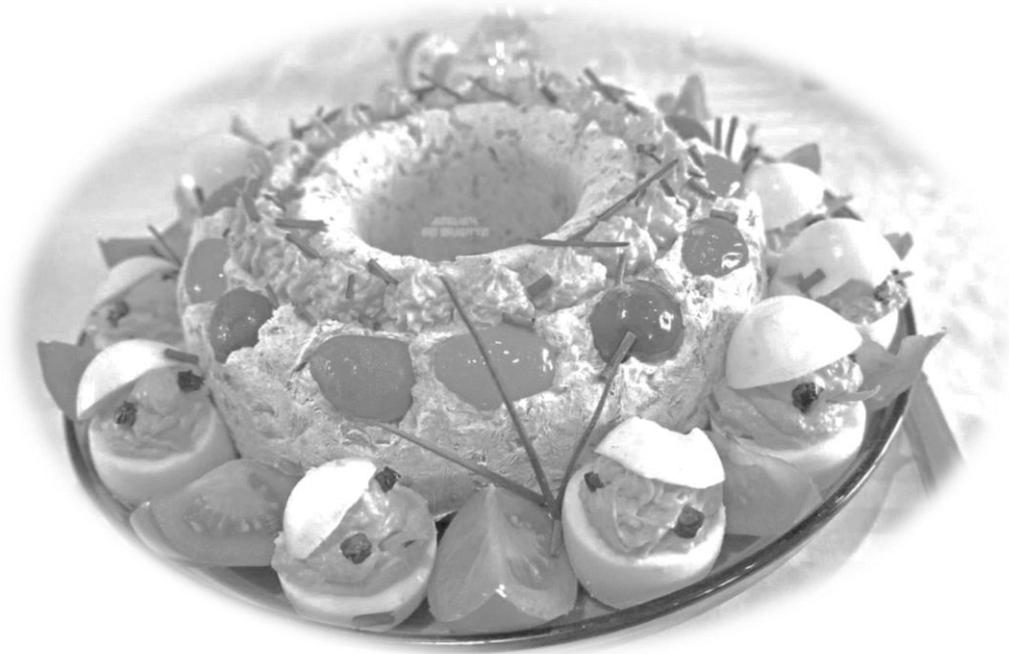
1. Dans un cul de poule, détendre le fromage frais.
2. Ajouter le thon, les crevettes et la macédoine
3. Laver et épépiner le poivron rouge, le couper en brunoise
4. Mélanger le poivron à la préparation
5. Ciseler un bouquet de ciboulette sur la préparation, garder quelques brins pour la déco
6. Saler et poivrer
7. Bien mélanger le tout.
8. Laver les tomates et les partager en 2 ou 4 selon la grosseur.
9. Prendre un moule silicone de forme couronne.
10. Dans le fond du moule, poser les tomates, coté bombé contre le moule, alterner les couleurs de tomates
11. Avec précaution, pour ne pas déranger les tomates, remplir le moule avec la préparation, bien la tasser.

12. Couper le pain de mie de façon à recouvrir toute la préparation.

Mettre au réfrigérateur.

Le jour J :

1. Le matin, de bonne heure, mettre le moule 1 h 00 au congélateur.
2. Au bout d'1 h 00, démouler la couronne sur le plat de service.
3. Faire la mayonnaise
4. Couper le "haut" des œufs durs, récupérer les jaunes
5. Passer les jaunes au tamis pour bien les émietter finement (c'est assez fastidieux) vous pouvez aussi les écraser à la fourchette mais la préparation sera moins lisse.
6. Peser vos jaunes, et ajoutez-y la moitié du poids en mayonnaise. Par exemple, pour 100 g de jaunes d'œufs, ajouter 50 g de mayonnaise. Mélanger correctement le tout.
7. Mettre cette préparation en poche à douille, cannelée ou lisse, à votre choix.
8. Remplir les blancs d'œufs et poser le "petit chapeau" sur la préparation mimosa.
9. Faire de jolis plots sur le haut de la couronne.
10. Avec les olives noires, vous pouvez faire les yeux des poussins et avec les carottes, vous pouvez faire les pattes ainsi que le bec. Cette étape est facultative
11. Ajouter quelques brins de ciboulettes. Réserver au frais jusqu'à la dégustation.





Bonjour

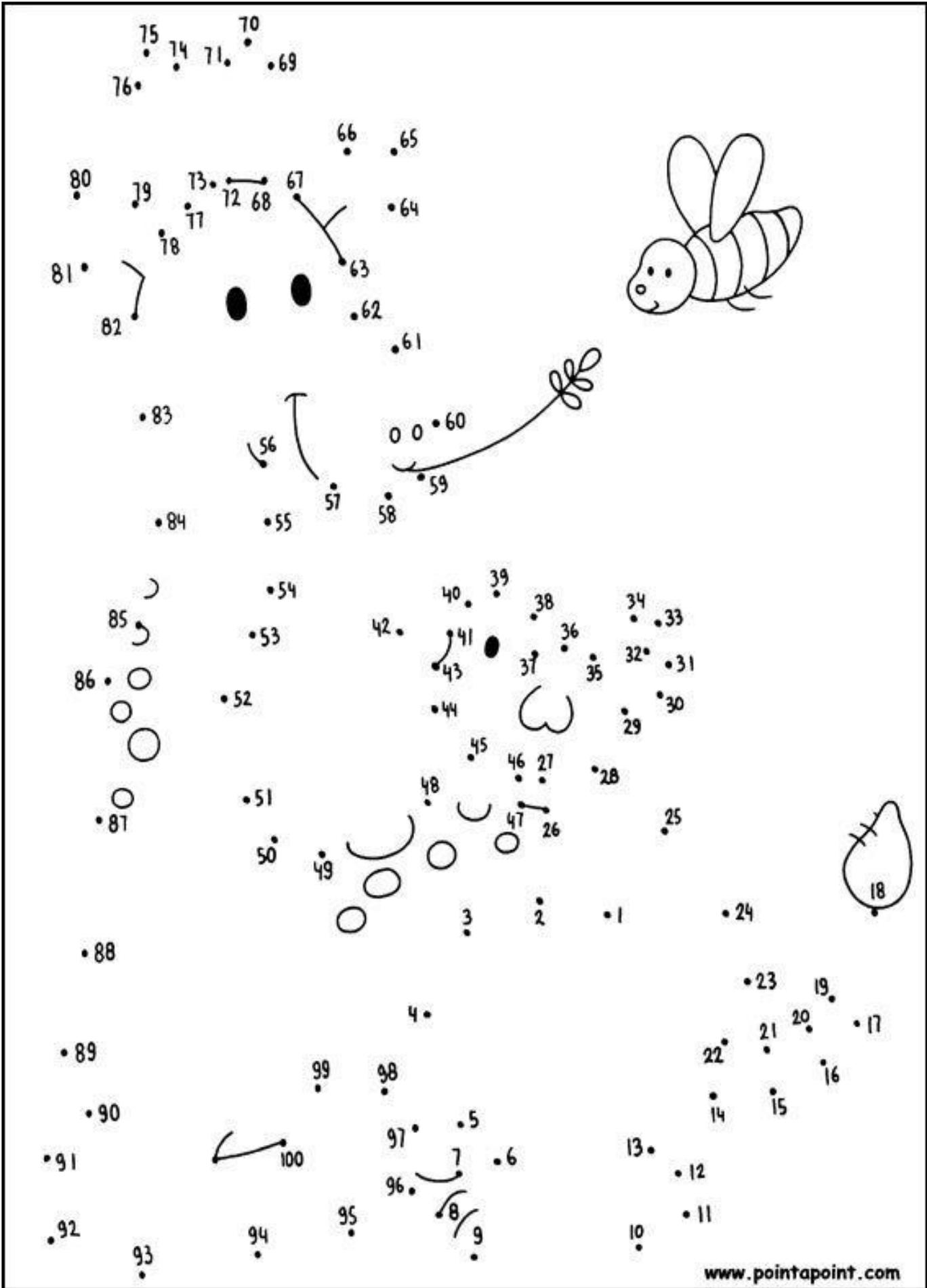
Comme un diable au fond de sa boîte,
Le bourgeon s'est tenu caché...
Mais dans sa prison trop étroite
Il baille et voudrait respirer.

Il entend des chants, des bruits d'ailes,
Il a soif de grand jour et d'air...
Il voudrait savoir les nouvelles,
Il fait craquer son corset vert.

Puis d'un geste brusque, il déchire
Son habit étroit et trop court
"Enfin, se dit-il, je respire,
Je vis, je suis libre... bonjour!"

Paul Géraldy (1885 - 1983)





TOURNIER JEAN-PAUL
PEINTURE- PAPIERS PEINT



15, CHEMIN DES DEUX PUIITS
VOLVENT - 89240 DIGES
TEL : 03.86.41.17.35
06.13.22.72.75

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE



Entretiens et Réparations
motoculture à domicile

- *Tondeuses/Tracteurs tondeuses
- *tronçonneuses
- *Taille-haies
- *Motoculteurs
- *Débroussailluse...

ROGER Charly
Mail: cr.motoculture89@gmail.com
Tel: 07.49.67.17.57

Siret: 98389134200013

ACTIV'UNA
PUISAYE-FORTERRE



Brienon, Champignolles, Coanges-la-Vinouse
 # Coulanges-sur-Yonne, Courson, Saint-Fargeau
 # Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy

Services d'Aide au Maintien à Domicile
8 rue du Pont Capureau 89130 TOUCY
03.86.74.92.80
activunapuisayeforterre@outlook.fr

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | **Morainvillerichard@gmail.com**



Travaux int et ext, études toutes propositions
2 rue des corniers 89240 DIGES
06 15 03 57 76

Vêtements, Chaussures et Accessoires
Votre Showroom

TELLE
Qu'elles

f TELLE qu'elles **ig** telle_qu_elles

tellequelles.shop@gmail.com

Christelle BUCHEZ GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES
 Tél: 06.66.39.81.23

GROUPE 123
immo.com

RAPIDE
EFFICACE
DYNAMIQUE
AU BON PRIX
EN TOUTE SECURITE

FNAIM

www.groupe123immo.com
 appoigny@groupe123immo.com
 17, place de la liberté - 89380 APPOIGNY
 03 86 18 01 01

Julie BARBIER
 07 65 50 11 48



MECANIQUE A DOMICILE
Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Équilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com
N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
 Jimmy

3 Lieu dit Les
 Beaufumés
 89560
 Ouanne

Wilfrid SWARTVAGHER
RENOVATION ET AMENAGEMENTS
 en bois et matériaux naturels
 intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

Couverture - Zinguerie
Démoussage

Denis CARRE

53 rue des Sources Montchenot
89240 DIGES

Tel : 03.86.41.14.89

RENAUDAT VINCENT

Plomberie
 Chauffage
 Zinguerie

Neuf
 &
 Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES
 Tél/Fax : 03 86 41 28 28
 Siret 448 887 190 000 16

COURTILLAT ERIC

4 hameau Arqueneuf
 89240
 Diges

Travaux publics et particuliers
 Terrassement
 Assainissement
 Goudronnage

Tel : 03 86 41 00 75
 portable : 06 62 35 00 75
courtillat.e@live.fr

LUDO SERVICES
 A la MAISON INTÉRIEURE
 et Extérieur

Le Petit travaux de
 jardinage
**LE PETIT TRAVAUX
 DE BRICOLAGE**

SIRET 792.543.662
 Tel: 06. 40 92 69 76
ludoservices89240@gmail.com

89240 POURRAIN

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
 Enduit, Carrelage, Faïence
 Couverture, Zinguerie
 Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
 06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89
sarl.abp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr

AMBULANCE - VSL - TAXI
St CHRISTOPHE
03 86 41 51 09

89560 COURSON-
 LES-CARRIÈRES TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne